



Conseil de la Ville

Règlement RV-2017-17-17 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement

LE CONSEIL DE LA VILLE DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

1. Dispositions particulières

L'article 450.5 du Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement est modifié :

1° par l'insertion, dans le titre, après « H2796, » de « H2803, »;

2° par l'insertion, dans le premier alinéa, après « H2796, » de « H2803, ».

Adopté le 3 juillet 2017

(signé) Gilles Lehouillier

Gilles Lehouillier, maire

(signé) Marlyne Turgeon

Marlyne Turgeon, greffière par intérim

ENTRÉE EN VIGUEUR LE 12 AOÛT 2017